



# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2014

Le Treize Octobre deux mille quatorze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint M. Arthur JONES, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, Mme Jany ROUSSEAU, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, Mme Stéphanie ROBERT, Monsieur Guillaume GENDRAUX, M. Patrick PETIT, Mme Peggy AUGUSTIN.

**ETAIENT ABSENTS :** Mme Jacqueline LORET, Mme Sylvie COUTEAU et M. Jacques FLANDROIS, qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Séverine BERLAND, M. Arthur JONES, Mme Peggy AUGUSTIN ainsi que Mme Périne DEVINCK excusée non représentée.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la séance du 15 Septembre 2014 et accepte l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, compte tenu de nouvelles récentes obtenues depuis la convocation, concernant le dossier du Carrefour de Javarzay. Puis le Conseil Municipal délibère comme suit :

## **FIXATION D'UN COUT HORAIRE POUR LES INTERVENTIONS DES AGENTS COMMUNAUX SUITE A DES DEGRADATIONS**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer un tarif forfaitaire horaire de 20 € pour la remise en état par les agents communaux, des biens ayant subi des dégradations. Cela facilitera l'élaboration du chiffrage des dégâts à joindre au dépôt de plainte.

## **PLAN LOCAL D'URBANISME : DELIBERATION D'OFFICIALISATION DE LA DEMARCHE ET DU LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Les élus ont été destinataires de plusieurs documents afférents à ce dossier afin d'appréhender la démarche engagée. Des précisions sont données sur le contenu.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Valide la rédaction d'une nouvelle délibération conforme à un modèle type pour l'évolution du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme. Une nouvelle présentation de ce dossier avait été faite le 26/05/2014 afin de sensibiliser les conseillers nouvellement élus, à la démarche menée en collaboration avec le Conseil D'architecture Urbanisme, Environnement (CAUE) des Deux-Sèvres conformément à la décision initiale du 21/10/2013.
- Décide le lancement simultané des deux consultations concernant respectivement :
  - La réalisation du Plan Local d'Urbanisme composé de 2 tranches :
    - o Tranche ferme :
      - Elaboration PLU patrimonial
      - Évaluation environnementale
    - o Tranche conditionnelle
      - Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
  - La réalisation d'un inventaire des zones humides de la commune, des haies et éléments bocagers.

Le planning de la démarche est ainsi envisagé :

- Semaine 42 : publicité
- Semaine 45 : remise des candidatures (sans prix)
- Semaine 46 : analyse des candidatures et sélection
- Semaine 49 : audition et remise des prix
- Lundi 8 décembre : validation du choix par le CM

Monsieur le Maire précise que des réunions de concertation auront lieu avec la population car le PLU va engager l'avenir de notre territoire communal.

- Mandate Monsieur le Maire pour solliciter les aides possibles auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

## **AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE JAVARZAY – EVOLUTION DU DOSSIER**

Monsieur le Maire rappelle qu'un recours a été déposé auprès de la Préfecture de Région, suite au refus de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, d'autoriser la démolition de la maison formulée par la commune dans le cadre de l'aménagement du carrefour de Javarzay.

Il a été convoqué devant une commission théoriquement composée de 12 membres (Membres DRAC - Personnes qualifiées et Elus) dont seulement 4 étaient présents. Malgré le fait qu'il n'y ait pas le quorum, la discussion a pu s'engager pour défendre le projet de la collectivité d'une part et les arguments architecturaux d'autre part.

Il y fut par ailleurs, rappelé l'attente de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou qui doit réaliser des travaux d'assainissement sur le tronçon concerné et du Conseil Général 79 qui souhaite réaliser au plus vite, une réfection de chaussée qui peut présenter une réelle dangerosité si son état continue à se dégrader.

Après discussion, il est apparu qu'un accord pourrait être donné pour cette démolition si l'aménagement comportait une continuité urbaine côté nord de la place ainsi dégagée. Des suggestions ont été formulées. Il est donc demandé de présenter une esquisse de ce qui pourrait être envisagé.

Les élus sont très surpris par cette nouvelle orientation. Ils comprennent cependant qu'il s'agit d'une obligation à laquelle il ne sera pas possible de déroger pour obtenir l'accord de démolition.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate le Cabinet Parcours de Melle maître d'œuvre du projet communal, pour l'élaboration d'une « esquisse architecturale pour recomposition urbaine du carrefour ». Le devis spécifique pour cette mission est de 2 520 € TTC.

## **AMENAGEMENT D'UN QUAI DE BUS ACCESSIBLE AUX PMR CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Il est rappelé que le Conseil Municipal a validé, le 18 novembre 2013, la création d'un arrêt de bus, côté sud de la Place Cail pour remplacer celui qui se trouve actuellement au coin des halles. En effet, obligation est faite de se conformer aux normes d'accessibilité pour les PMR et le lieu d'implantation choisi en concertation avec le Conseil Général, répond aux divers critères.

Une somme prévisionnelle de 30 000 € a été inscrite au programme d'investissements 2014 de la commune, avec la volonté de le concrétiser avant la fin de l'année 2014. Une consultation a donc été lancée en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 21 Juillet dernier.

Le cahier des charges de cette opération, établi par le Cabinet Assistance Technique Voirie Réseaux Divers (ATVRD) de Sepvret (79) missionné par la collectivité, avait été validé par la Commission Finances qui avait fixé comme critères de sélection : 60% prix, 20% valeur technique, 20% délai chantier

Monsieur Patrick COIRAULT membre de la commission « Finances » commente les 2 offres reçues (4 entreprises avaient reçu le cahier des charges) dont l'analyse a été réalisée par ATVDRD.

Sur proposition de la commission « Finances », le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre la mieux-disante, de l'entreprise BERNARD TPGT de Longré (16) pour un montant de 18 583,87 € TTC.

## **REFECTION DES COUVERTURES DES GARAGES DE L'HOTEL DE VILLE CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur Joël PROUST membre de la commission « Finances » rappelle que le Conseil Municipal, lors de la séance du 21 Juillet 2014, a décidé de lancer une consultation pour la réfection des couvertures des anciens ateliers communaux, en ardoises. Une somme prévisionnelle de 44 300 € a été inscrite au programme d'investissements 2014 de la commune.

Monsieur PROUST commente l'analyse des 3 offres effectuée par la commission « Finances » en vertu des critères suivants : 70% prix, 30% valeur technique.

Sur proposition de la commission « Finances », le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise COUTANT de Mauléon pour un montant de 44 922,10 € TTC.

## **TRAVAUX SUR INSTALLATION CAMPANAIRE DES 2 EGLISES CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur Arthur JONES membre de la commission « Finances » rappelle que le Conseil Municipal, lors de la séance du 21 Juillet 2014, a décidé de lancer une consultation pour des travaux sur les installations campanaires des 2 églises comprenant :

- Eglise de Chef-Boutonne
  - Lignes électriques et coffrets de sécurité
  - Charpente du beffroi avec option 1 : escalier, option 2 : mouton, option 3 : battant de la cloche, option 4 : moteurs
- Eglise de Javarzay :
  - Horloge de la commande des cloches.

Une somme prévisionnelle de 31 300 € a été inscrite au programme d'investissements 2014 de la commune.

Monsieur JONES commente l'analyse des 4 offres effectuée par la commission « Finances » en tenant compte des critères préalablement définis : 80% prix, 20% valeur technique.

Sur proposition de la commission « Finances », le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise JEANNEAU CARDINAL de Pons, pour un montant de 24 167.88 € TTC.

## **REPLACEMENT DE 2 POTEAUX INCENDIE**

Après avoir évoqué le tableau de synthèse de la vérification 2014 des poteaux incendie confiée à Véolia, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les deux devis pour le remplacement de deux poteaux respectivement situés Rue du Pont Supérieur et aux Vaux, moyennant la somme de 3 620.40 € TTC.

## **ACHAT D'UN LOGICIEL DE DEMATERIALISATION ET D'ARCHIVAGE DES DOCUMENTS COMPTABLES ET ADMINISTRATIFS**

La dématérialisation des délibérations et des écritures comptables avec le passage au protocole PESV2 à compter du 06 Octobre 2014, ont conduit à s'interroger sur le mode de gestion électronique des documents (GED).

Ces nouvelles dispositions concernant toutes les collectivités, il est apparu intéressant d'envisager un achat groupé pour obtenir des tarifs plus attractifs. Ainsi, la Communauté de Communes du Cœur du Poitou, les Communes de Chef Boutonne et Sauzé-Vaussais et le Foyer-Logement de Sauzé-Vaussais dont le besoin est sensiblement similaire, se sont regroupés pour assister à la présentation de cet outil par 3 fournisseurs.

L'outil présenté par la Soram de Niort (79) qui a par ailleurs fait un effort commercial important du fait de la mutualisation, semble le mieux adapté. Ainsi, après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, l'achat suivant :

- Une licence au prix de 11 800 € HT
- Le matériel nécessaire (serveur, scanner et imprimante codes-barres) offert,
- Coût de maintenance mensuelle : 89 € HT
- Coût de formation au prix journalier de 450 € HT

## **REFLEXION POUR FACILITER LA COMMERCIALISATION DES PARCELLES DU LOTISSEMENT DE LA GARENNE DU BOIS AUX PINS**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de créer une commission pour mener cette réflexion. Certains se déclarent d'ores et déjà volontaires pour assister Monsieur le Maire dans cette démarche : Mesdames, Rousseau, Berland, Bettan, Magnain et Messieurs Proust et Fourré. Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée ultérieurement.

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Madame Sylvie Magnain responsable de la commission « Animation de la ville » explique la proposition d'attribution d'une aide au Collège François Truffaut pour l'organisation d'un voyage à Paris dans le cadre d'une animation « A chacun son Truffaut » pour les 30 ans de l'anniversaire de sa mort. Seule une classe de 4<sup>ème</sup> du Collège François Truffaut y participera au niveau de la Région.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine la décision de verser une aide de 300 € à l'établissement

### **REFLEXION SUR LA REFECTION DU HALL NORD ET MISE AUX NORMES DES WC INTERIEURS DU CENTRE CULTUREL : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**

Monsieur Joël Proust indique qu'il convient de mener une étude pour solutionner le problème thermique du hall d'entrée côté nord du Centre Culturel et envisager la mise aux normes des WC intérieurs. Par ailleurs, la valorisation de l'éclairage de la grande salle est nécessaire pour réduire les coûts de fonctionnement.

La commission « Patrimoine » a étudié ce dossier et propose de solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de définir les besoins et établir un cahier des charges concordant.

Pour ce faire, sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir les devis suivants :

- Devis de « Deux Sèvres Aménagement » de Niort pour l'étude des surfaces et volumétries, le diagnostic de l'état du bâtiment à rénover, le diagnostic des installations techniques et de leur état d'une part et pour la définition d'un plan d'actions pour améliorer le bâtiment, réaménager l'accueil et les WC d'autre part. Le devis est de 9 300 € HT.
- Devis de « Delta Energie » Bureau d'études Fluides de Saint Maixent, pour faire une étude technique et d'éclairage général de la salle pour une somme de 3 100 € HT.

Et autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes d'aide auprès du Conseil Général des Deux-Sèvres au titre de la Subvention « aide à la décision ». Les couts résiduels de ces 2 devis pour ces 2 projets seraient pour l'entrée et les wc de 4 650 € et pour l'éclairage de 1 650 €.

### **EVOLUTION DE LA REFLEXION SUR L'EVOLUTION DE L'URBANISME A COMPTER DU 01.07.2015**

Monsieur le Maire indique que la loi oblige les collectivités à s'organiser pour la gestion de l'urbanisme au 01.07.2015. En effet, à partir de juillet 2015, la DDT n'instruira plus les dossiers d'urbanisme des communes dotées d'un POS ou PLU. Par souci d'efficacité et d'économie, une réflexion a été menée au niveau du Pays Mellois sur la possibilité de mutualiser un service à l'échelle du territoire :

- La Communauté de Communes du Val de Boutonne n'est pas concernée
- Le Canton Cellois a une solution interne
- Un Accord de principe est donné pour une mutualisation du service entre la Communauté de Communes du Cœur du Poitou et la Communauté de Communes du Mellois

Le coût du service, qui serait créé par la CDC Cœur du Poitou avec une répartition de la charge entre les 2 CDC en fonction de l'importance de la population et de la moyenne du nombre d'actes sur 3 ans, est évalué à 70 000 € en fonctionnement (1 urbaniste : 45 000 € - 1 secrétaire ½ tps : 15 000 € - frais de fonctionnement : 10000 €) et 5 000 € en investissement (matériel informatique, mobilier de bureau).

Les élus du Pays Mellois qui ont travaillé sur ce dossier proposent

- que ce service soit dénommé « Service d'Urbanisme Intercommunautaire (SUI) »,
- qu'il soit supporté par la Communauté de Communes du Cœur du Poitou (sur proposition du Président de la CDC Cœur du Poitou qui suggère que les services soient répartis sur l'ensemble du territoire Pays Mellois pour éviter une concentration des services si le regroupement des structures intercommunautaires devait être envisagé ultérieurement)
- qu'il soit situé au 2<sup>ème</sup> étage de la mairie de Chef Boutonne (libéré par le Centre Médico Psychologique qui transférera simultanément ses bureaux dans la Maison de Santé de l'Espace Mérovée)
- que soit versé un loyer mensuel de 400 €uros à la commune de Chef Boutonne
- qu'une convention soit signée entre la commune de Chef Boutonne et la CDC pour cette occupation et une éventuelle mise à disposition de personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ces propositions.

## **MISE EN VENTE DES LOCAUX DE LA GENDARMERIE ACTUELLE APRES TRANSFERT SUR LA CONSTRUCTION NEUVE AU 01.01.2015**

Le Service des Domaines a évalué l'immeuble qui accueille les locaux actuels de la gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, confirme la mise en vente de l'immeuble qui sera libéré le 1<sup>er</sup> Janvier 2015, date du transfert de la gendarmerie dans les nouveaux locaux. Il est décidé d'organiser une « mise en vente avec enveloppe ». Le règlement sera établi et publié pour permettre aux candidats acquéreurs de se positionner.

**L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent quelques informations diverses avant de laisser ensuite la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer, avant de clore la séance à 22 heures 30 :**

Madame Magnain indique que le thème retenu pour le Concours Photos 2015, par la commission « Animation de la ville » et annoncé lors de la cérémonie de remise des prix 2014, est « Le Temps ».

Monsieur Fourré indique qu'il travaille avec quelques cyclistes amateurs, à l'élaboration d'un circuit VTT sur le territoire.

Monsieur Proust informe les élus, des travaux en cours (empierrement de chemins, mise en place de l'éclairage dans le lotissement de la gare, installation des 55 poubelles réparties sur la commune ...).

Monsieur le Maire évoque le problème sur le réseau électrique enfoui côté ouest de la Place Cail et regrette les désagréments subis par les riverains. ERDF s'est engagé à rembourser les désordres et à tenter de localiser, au plus vite, l'incident en ayant pris la précaution de maintenir l'accès au réseau, par l'installation de fils provisoires en façades.

Il indique par ailleurs que la négociation entre les assureurs de la maîtrise d'œuvre et de l'entreprise CTPA est conclue. Il regrette le retard qui a été pris et précise que les travaux ne pourront probablement être effectués qu'après la période hivernale. Le protocole d'accord sera cependant signé avant la fin de l'année.

Madame Rousseau évoque des désordres chez quelques riverains aux abords de la Croix Perrine qui n'ont pourtant jusqu'à présent, fait aucune démarche en ce sens auprès de la mairie pour indiquer les inondations de leurs caves.

La cérémonie d'anniversaire organisée pour les 20 ans de la CDC le 11 Octobre 2014 a réuni environ 150 personnes qui ont pu participer aux tables rondes dont certains des intervenants élus au moment de la création de la CDC, étaient venus témoigner des motivations qui étaient les leurs pour ce regroupement entre les 2 cantons. D'autres intervenants, élus actuels, se sont exprimés sur l'avenir de la structure.

Monsieur le Maire en profite pour inviter les élus à assister à la présentation du rapport d'activités 2013 de la CDC qui se fera publiquement sur plusieurs sites où seront regroupées plusieurs communes.

Le Conseil Municipal va être convoqué pour deux réunions de discussion sur l'évolution du service de l'eau, l'une le 22.10 à 18 heures 30 en présence de représentants du Syndicat 4B et l'autre le 27.10 en présence de représentants de Véolia.

Ces réunions officielles auront lieu à la Ferme du Château pour permettre au plus grand nombre de personnes d'y participer.

Les travaux d'aménagement de la place Mérovée débuteront en novembre 2014.

Les élus qui souhaiteraient participer au Congrès des Maires de France les 25, 26 et 27 novembre à Paris, sont invités à se manifester.

Une réflexion est en cours pour la création d'un contrat d'accompagnement à l'emploi qui pourraient être mutualisé sur plusieurs communes du territoire communautaire et dont l'une des missions concernerait le pilotage du Mobilibus.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le lundi 10 Novembre 2014.

Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne, le 13 Octobre 2014.

Le Maire, Fabrice MICHELET